

Présidence française du Conseil de l'Union européenne « Service civique européen »

Le 9 décembre dernier, le Président de la République présentait les grands axes de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. *Europe plus souveraine, plus verte, plus numérique, plus sociale et plus humaine.* [La jeunesse n'était pas oubliée](#), après la volonté de généraliser le programme Erasmus à tous les jeunes européens, avec l'élargissement aux apprentis notamment, c'est l'idée d'un « Service Civique européen » qu'Emmanuel Macron lance :

“Allons plus loin, et réfléchissons à un Service Civique européen de 6 mois, ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans, pour un échange universitaire, ou d'apprentissage, un stage, ou une action associative. Ce Service Civique européen, c'est une proposition que nous ont fait les Jeunes Européens, qui ont été remises aux ministres compétents. Je souhaite que nous puissions enclencher la mise en œuvre concrète et véritable de cette initiative qui vient de notre jeunesse durant ce semestre qu'aura à présider la France.”

Cette perspective d'un Service Civique européen d'un « *Erasmus de l'engagement* » était déjà présentée par Marie Trellu-Kane dans son livre paru en novembre 2021 « **LIBERTE ! ÉGALITE ! ET ? POUR UN AUTRE SERVICE NATIONAL** ».

Le « *Collectif pour un Service Civique Européen* » existe depuis quelques années. Sur son impulsion, Unis-Cité a lancé depuis 2 ans une expérimentation « *Européens et solidaires* », en accueillant à Metz et Strasbourg des équipes « mixtes » (volontaires français allemands, italiens et belges). Le principe est un engagement de 6 mois dans son pays à travers un dispositif national (Service Civique en France), et de 6 mois dans un autre pays européen dans le cadre du Corps européen de solidarité. Le 14 décembre, Unis-Cité publiait un [communiqué](#) présentant ce « *prototype du Service Civique européen sur lequel s'appuyer* ».

Par ailleurs, depuis des années, plusieurs associations membres du réseau Cotravaux accueillent, en même temps, des volontaires français et des volontaires européens et internationaux, sous des statuts et dans des cadres variés : aujourd'hui le Service Civique, le Corps européen de solidarité, le Volontariat Franco-Allemand, et des programmes d'échanges internationaux... (Voir les [Rapports statistiques annuels](#) et le [Focus Service Civique, SVE/CES - AG juin 2019](#) (2010 à 2018)).

Le Réseau Cotravaux, ne peut ainsi qu'être sensible à cette double dimension « Engagement » et « Mobilité », le volontariat et les échanges européens et internationaux étant ancrés dans l'histoire et la pratique de ses associations. Au début des années 1990, les associations réunies dans une plateforme européenne militaient déjà pour que le « volontariat long terme » ne soit plus considéré comme du temps « perdu » et que les freins à la mobilité soient levés. Après des projets pilotes, le « Service Volontaire Européen » est lancé en 1996 et s'ancre dans les programmes européens, jusqu'à la création du Corps européen de solidarité.

Dans les mêmes années, en France, la réforme du Service National ouvre de nouvelles perspectives avec l'instauration de « volontariats civils ». Mais ce n'est qu'à partir de 2006 que les projets peuvent se développer avec les programmes français soutenant le volontariat des jeunes, Service Civil Volontaire, puis Service Civique. Associé aux réflexions sur la mise en place de ces programmes, Cotravaux a soutenu leur ouverture à des mobilités européennes et internationales, ce que le Service Civique aujourd'hui permet, tant à l'envoi qu'à l'accueil.

Dans le Réseau Cotravail, ces dernières décennies ont ainsi été ponctuées de temps forts : études, séminaires, expérimentations... permettant de partager des pratiques, d'identifier des freins et de dresser des perspectives et recommandations : des études et des séminaires en 1997 et 1999 sur « *Le Volontariat à moyen et long terme dans les associations de travail volontaire regroupées dans Cotravail – pratiques et philosophie ; mobilisation en 96 et 97 ; Perspectives* » et « [Volontariat Long Terme et Service Volontaire Européen – Enjeux et perspectives](#) » ; en 2009-2010 « AMICUS », « Action préparatoire » visant notamment à « *favoriser l'émergence d'un cadre européen facilitant l'interopérabilité des offres de service civique et de volontariat pour les jeunes existant dans les États membres* », Cotravail produisant alors un [rapport d'évaluation et de recherche](#), pour partager les constats et pistes d'amélioration. Ces différents travaux et l'expérience des associations et des réseaux européens ont permis à Cotravail d'émettre dès 2017 des avis et recommandations sur la création et la mise en place du « Corps européen de solidarité », et notamment pour travailler sur la complémentarité entre Service Civique et CES pour proposer des volontariats combinés entre action en France et mobilité européenne.

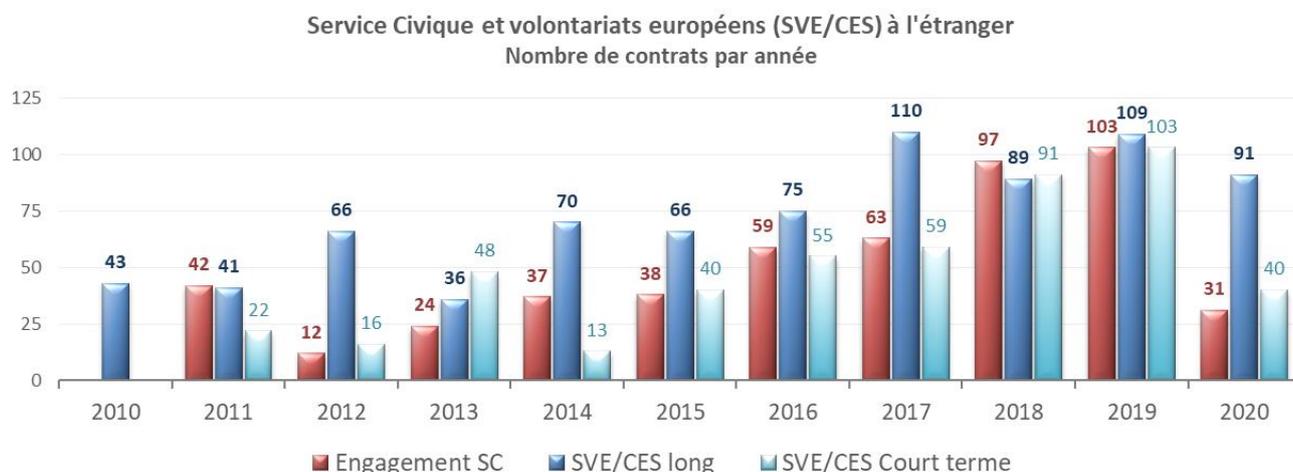
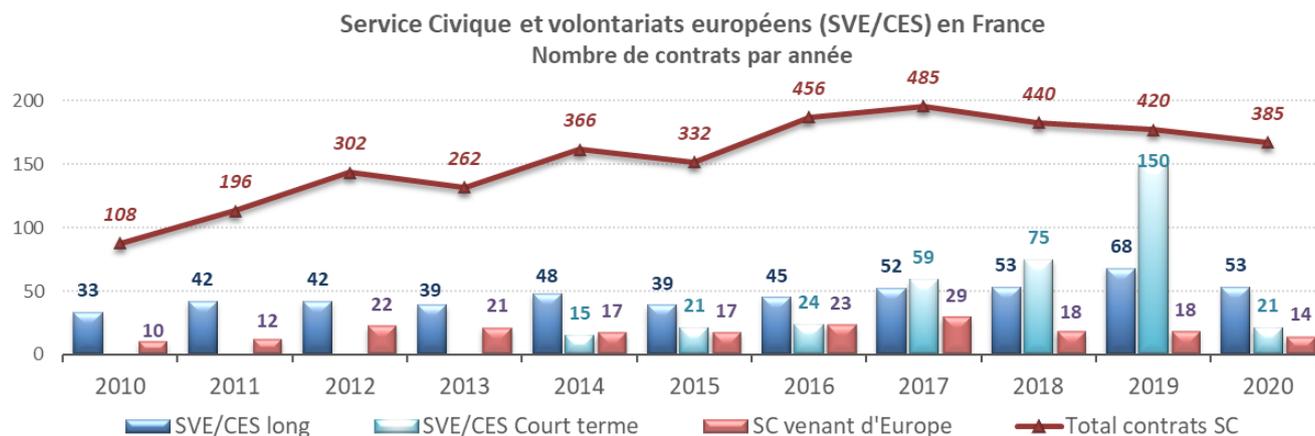
Aujourd'hui, face aux perspectives d'un Service Civique européen, nous souhaitons partager nos convictions :

- Nous défendons le Service Civique en tant qu'engagement volontaire, dans une dimension citoyenne, une démarche d'éducation populaire -d'éducation non formelle-, au service d'un collectif. Dans ce sens, nous ne concevons pas que puissent être rassemblés sous un label "Service civique européen" des actions ayant d'autres vocations, comme un échange universitaire, un apprentissage ou un stage, actions aujourd'hui regroupées et développées dans le programme "Erasmus+". La coexistence, dans un programme soutenant l'engagement, d'actions de volontariat et d'autres actions visant l'insertion ou l'emploi, ne met pas en valeur l'engagement citoyen pour l'intérêt général. Le "Corps européen de solidarité", initié en 2019 avec 3 domaines : volontariat, stage et emploi, est devenu en 2021 un programme soutenant uniquement différentes formes de volontariat, court ou long.
- Dans le domaine du volontariat, coexistent aujourd'hui des programmes nationaux dans différents pays et un programme européen. Des parcours sont possibles, mais jusqu'à présent plutôt successifs : 1 Service Civique en France et 1 Corps européen de solidarité (ou l'inverse...).
- La diversité des situations dans les différents pays d'Europe, et des modalités des programmes nationaux de volontariat lorsqu'ils existent, nous invitent à prendre en compte un ensemble de réalités et de contextes lorsqu'il est question d'un programme à vocation européenne. De l'étude des modalités adaptées au choix du nom, il faut que cela ait un sens pour tous les pays, et apporte une ouverture pour toutes les jeunes.
- La possibilité ouverte par le Service Civique de combiner au cours d'un même contrat différentes missions dans différents lieux est un atout majeur pour accompagner des parcours d'engagement et de mobilité, en France et à l'étranger. Mais il n'y a pas aujourd'hui de données sur ces projets « mixtes », à l'exception de quelques programmes expérimentaux.
- Si le cadre du Service Civique autorise la mobilité, il ne la soutient pas. Les frais liés aux voyages et à l'hébergement dans le pays de destination sont un des freins, et pour permettre aux jeunes « les plus éloignés » de faire une expérience à l'étranger il est essentiel de prendre en charge ces frais. C'est ce que les programmes européens proposent.
- Si l'ambition est de généraliser une expérience d'engagement en Europe, cela ne peut se faire sans reposer sur les expériences déjà multiples et anciennes, notamment de réseaux associatifs. Il ne peut y avoir de modèle unique dans les modalités de mise en œuvre, qui doivent s'adapter aux contextes nationaux, aux structures qui accueillent et envoient, et aux jeunes eux-mêmes, dans leur diversité.
- Un contrat de Service Civique, complété par des financements européens pour la prise en charge de la mobilité n'est pas aujourd'hui possible, cela nous semble une solution simple à étudier.

Nous souhaitons être associés à la réflexion et aux travaux sur cette annonce d'un « Service civique européen », pour partager les expériences des associations et l'expertise de notre réseau.

Il nous semble que l'Agence du Service Civique, dans sa double dimension « Service Civique » et « Corps Européen de Solidarité » est un lieu incontournable pour réfléchir concrètement à ce projet de « Service civique européen », avec les structures qui accueillent déjà des jeunes d'Europe avec des jeunes français, dans le cadre du Service Civique ou du Corps européen de solidarité, et qui proposent des projets en Europe dans ces mêmes cadres.

Quelques données du réseau Cotravail :



Des projets associatifs qui font vivre les dimensions européennes et internationales et accompagnent les mobilités, pour un volontariat à l'étranger :

L'approche du mouvement Compagnons Bâtisseurs est construite autour des valeurs d'éducation populaire. Afin de pouvoir « apprendre » sur l'Europe, les associations régionales créent des équipes mixtes de volontaires qui intègrent des jeunes européens (court et long terme) et des jeunes français (long terme). Elles mobilisent pour cela les principaux programmes de volontariat existant (service civique, corps européen de solidarité).

La mixité est également travaillée en termes de formation puisqu'environ 50% des volontaires français ont un niveau infra-bac et l'objectif est de leur permettre d'envisager une mobilité internationale après leur expérience en France. L'association nationale coordonne ainsi un projet appelé « Ways to inclusion » mobilisant une dizaine de partenaires européens et permettant, chaque année, à une trentaine de jeunes ayant moins d'opportunités de découvrir l'Europe au travers d'un engagement court (CES court terme). Cette mobilité a un impact fort sur le parcours de ces jeunes, particulièrement en termes de compétences sociales.

Dans l'association Solidarités Jeunesses, les délégations régionales accueillent des volontaires en Service Civique, venant de France ou de l'étranger, des CES long terme et CES court terme au sein d'un même lieu de vie. Le vivre et le faire ensemble font partie intégrante du projet et favorisent la mixité sociale et interculturelle.

Le programme « MOVE IT », mis en place en Nouvelle-Aquitaine et Ile-de-France depuis plus de 4 ans en partenariat avec des structures socio-éducatives locales, permet à des jeunes en situation de décrochage scolaire d'être volontaire dans une délégation régionale dans le cadre du service civique. En conclusion de leur engagement, ils sont accompagnés dans une mobilité européenne et participent à un projet de solidarité auprès de nos partenaires européens dans le cadre d'un CES court-terme. En 2021, après avoir partagé la vie d'une délégation avec des volontaires venant d'autres pays, une quinzaine de jeunes ont ainsi pu participer à un CES court terme en Espagne.

A Concordia, nous accueillons et accompagnons des jeunes en service civique et des CES long terme, en favorisant la mixité en interne et en intermédiation quand elle est possible. Cela favorise l'échange interculturel à plusieurs niveaux : pour le.la volontaire en service civique, être en binôme avec un.e volontaire CES lui apporte un témoignage direct de mobilité, et une ouverture interculturelle en France, et pour le.la volontaire en CES, cela rassure et aide à l'intégration au sein de l'équipe, dans la mission et culturellement parlant.

Il n'est pas rare qu'après un Service Civique des jeunes souhaitent poursuivre un engagement et vivre une expérience à l'étranger. Nous les accompagnons alors vers un volontariat européen, ou international, de courte ou longue durée. Ces parcours, ces mobilités, sont facilités par des partenariats de confiance, tissés au sein des réseaux européens et internationaux.

« AMICUS » : Extrait des conclusions du rapport d'évaluation et de recherche de Cotravaux - (2011)

La complémentarité et la compatibilité entre cadres nationaux et européens

La nécessité de cofinancements pour les projets de service civique à l'étranger

(...) Un choix différent de soutien financier entre programme européen et service civique :

Le Service Volontaire Européen part du principe que l'organisation d'accueil doit fournir au volontaire hébergement et restauration, accompagnement et suivi. Les modalités de financement sont adaptées à ce principe, avec des montants d'argent de poche qui varient selon les pays.

Pour l'engagement de Service Civique, tous les jeunes reçoivent la même indemnité. Une indemnité supplémentaire de 100 € est prévue sur critères sociaux, mais il n'y a pas de majoration ou de bourse en cas de projet impliquant la mobilité. Il est alors clair que l'équivalent de 540 € ne permet pas à un jeune de vivre et de payer un loyer, notamment dans les grandes villes, en France comme en Europe, alors que s'il n'a pas de charge de loyer, ce même montant lui permettra de vivre correctement.

La prise en charge des voyages reste un problème important

Les voyages pour rejoindre un projet ne sont pas financés dans le cadre d'un engagement de service civique. Ces frais liés à la mobilité sont pris en charge pour le Service Volontaire Européen, même si la réduction de son remboursement (90% seulement en 2010) pose problème.

Le Service Civique français et le Service Volontaire Européen : pas de complémentarité possible

Dans l'état actuel des dispositifs, le Service Civique est incompatible avec le Service Volontaire Européen, tout comme le Service Civil Volontaire était incompatible avec AMICUS en 2009.

**Pour qu'un dispositif national soit compatible avec un programme européen,
il faut qu'il soit possible de dissocier les lignes de financement. Par exemple :**

- Si un programme national prévoit des cotisations sociales et une couverture maladie, il faudrait que le programme européen ne fournisse que l'assurance complémentaire
- Si un programme national verse des indemnités suffisantes au volontaire, il faudrait que les indemnités soient retirées du financement européen
- Lorsque les programmes nationaux ne couvrent pas les frais liés à la mobilité (voyage, logement), un financement européen pourrait couvrir cette partie des frais, déconnectée des autres lignes de prise en charge...